

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 JANVIER 2025

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre et des séances extraordinaires du 10 décembre 2024

4. Affaires des membres du conseil et tour de table

4.1 Tour de table des membres du conseil

5. Règlements

5.1 Adoption du Règlement numéro 699-24-31 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4

5.2 Adoption du Règlement 706-24-5 modifiant le Règlement relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative

5.3 Adoption du Règlement numéro 759-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville

5.4 Adoption du Règlement numéro 760-24 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000\$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules

6. Administration générale et finances

6.1 Autorisation de paiement des déboursés du 11 au 31 décembre 2024

6.2 Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2025

6.3 Demande d'exemption de taxes foncières pour le 37, rue Campbell – Dessercom inc.

6.4 Autorisation de vendre le bâtiment situé au 1, rue Principale (lot 5 602 046 du Cadastre du Québec)

6.5 Autorisation de signature de la proposition de location de l'avenant no. 2 du bail avec la Sûreté du Québec pour le local au 80, rue Cyr à Bedford

6.6 Renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2025

6.7 Autorisation de paiement – FQM ASSURANCES 2025

6.8 Renouvellement de l'adhésion à Groupe géomatique AZIMUT Inc. 2025

6.9 Autorisation de paiement – PG Solutions – Entretien et soutien 2025

6.10 Autorisation de paiement – Budget révisé 2024 OHBM

6.11 Mandat à la SPA des Cantons pour l'application de la loi provinciale concernant les chiens

6.12 Autorisation de contribution financière – Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et Région

7. Aménagement et urbanisme

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de décembre

7.2 Abrogation de la résolution numéro 24-10-307 – 4 des Bâtisseurs

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs et culture

- 8.1 Démarche MADA - Formation du comité
- 8.2 Autorisation de contribution financière – Club de Curling Bedford
- 8.3 Autorisation de paiement- Réseau BIBLIO de la Montérégie – Tarification annuelle et frais d'exploitation 2025
- 8.4 Autorisation de contribution financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la main 2024 – 2025
- 8.5 Renouvellement de l'adhésion du programme de classification horticole des Fleurons du Québec 2025-2027
- 8.6 Autorisation du paiement de la facture de l'Association des camps du Québec 2025
- 8.7 Autorisation de contribution financière – Fondation BMP

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Autorisation de paiement du décompte No.2 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)
- 9.2 Autorisation de paiement du décompte No.3 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)
- 9.3 Autorisation de paiement – Champigny Électrique Inc.

10. Service incendie et sécurité publique

- 10.1 Autorisation de paiement – L'Arsenal

11. Ressources humaines

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches au 14 janvier 2025

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Hommage à M. Ralph Gilman par la députée, Madame Isabelle Charest
- 12.2 Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 12 novembre 2024
- 12.3 Compte rendu de la rencontre du comité du plan socio-économique du Pôle de Bedford du 9 octobre 2024
- 12.4 Compte rendu de la rencontre du comité du plan socio-économique du Pôle de Bedford du 13 novembre 2024
- 12.5 Nouveau partenariat du Groupe HELIOS et du Centre de services scolaires des Trois-Lacs pour la formation DEP accéléré en traitement des eaux.
- 12.6 Lettre de remerciement du conseil d'administration de la Société d'histoire de Missisquoi et du comité organisateur
- 12.7 Réponse de PG Solution – Contestation de l'avis d'augmentation

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 14 janvier 2025 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Yves Gnocchini
Mona Beaulac	

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Est absente : Mme la conseillère Marie-Josée Lamothe

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

25-01-01

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

25-01-02

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant en affaires nouvelles les sujets suivants :

- 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1
- 13.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1
- 13.3 Demande d'adhésion de la Ville de Bedford au programme Village relais

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 10 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

25-01-03

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre et des séances extraordinaires du 10 décembre 2024

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès aux procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre et des séances extraordinaires du 10 décembre 2024, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre et des séances extraordinaires du 10 décembre 2024.

ADOPTÉE

N.M.

Tour de table des membres du conseil

25-01-04

Adoption du Règlement numéro 699-24-31 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de cette même séance ordinaire du 5 novembre 2024 par le conseiller Daniel Audette par le biais de la résolution 24- 11-329;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 699-24-31 a été adopté le 4 novembre 2024 dans sa résolution numéro 24-11-330;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 décembre 2024 à 18 :30 heures;

Considérant que le deuxième projet de règlement numéro 699-24-31 a été adopté le 3 décembre 2024 dans sa résolution numéro 24-12-373;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 699-24-31 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin de créer la zone RB-9 à même la zone RA-4.

ADOPTÉE

25-01-05

Adoption du Règlement 706-24-5 modifiant le Règlement relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public;

25-01-05
(suite)

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2024;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement numéro 706-24-5 modifiant le règlement relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative, le 5 novembre 2024;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2024 à 18h30;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'adopter le Règlement numéro 706-24-5 modifiant le Règlement relatif aux plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 706-12, tel qu'amendé, afin d'ajouter un encadrement à la zone RB-9 et correction administrative.

ADOPTÉE

25-01-06

Adoption du Règlement numéro 759-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville

Considérant qu'aux termes du décret 284-2000 du Gouvernement du Québec, en conformité avec la Loi sur les cours municipales (RLRQ, c. C-72.01), Cowansville, East-Farnham et Abercorn ont conclu une entente pour l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale locale de la ville de Cowansville au territoire de chacune des municipalités, dûment approuvée;

Considérant l'adhésion de la municipalité de Brigham et du Village de Brome à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville en vertu du Décret 903-2001 daté du 31 juillet 2001;

Considérant que Canton de Bedford, Bedford, Dunham, Farnham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Armand, Ste-Sabine, St-Ignace-de-Stanbridge, St-Pierre-de-Véronne (aujourd'hui Pike River), Stanbridge East, Stanbridge-Station et Sutton ont adhéré à l'entente de cour commune de Cowansville, le tout en vertu du Décret portant le numéro 331-2005 et daté du 13 avril 2005;

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a adhéré à l'entente de Cour commune de Cowansville, le tout en vertu du Décret portant le numéro 995-2008 et daté du 15 octobre 2008;

Considérant que les municipalités participantes désirent modifier cette entente réputée conclue et modifiée en 2005, le tout tel que permis par l'article 24 de la Loi précitée;

Considérant que les municipalités participantes désirent se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (RLRQ, c. C-72.01) pour autoriser le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 3 décembre 2024 sous la résolution numéro 24-12-370 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur le remplacement de l'entente de cour commune en vigueur et de désigner les signataires;

- 25-01-06
(suite) Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil adopte le Règlement numéro 759-24 autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Cowansville.
- ADOPTÉE
- 25-01-07 **Adoption du Règlement numéro 760-24 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules**
- Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 par monsieur le conseiller Pierre Le Blanc par le biais de la résolution 24-12-394;
- Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2024 et qu'il a été mis à la disposition du public pour consultation;
- Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.
- Que ce conseil adopte le Règlement numéro 760-24 décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour des travaux de voirie et de réfection ainsi que l'acquisition de machineries et de véhicules.
- ADOPTÉE
- 25-01-08 **Autorisation de paiement des déboursés du 11 au 31 décembre 2024**
- Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil adopte la liste des déboursés du 11 au 31 décembre 2024, au montant de 1 251 502,30 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 10 janvier 2025.
- « Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »
- ADOPTÉE
- 25-01-09 **Autorisation de paiement – Dépenses incompressibles 2025**
- Considérant que la Ville de Bedford doit régulièrement engager des dépenses de nature incompressible telles que les frais d'électricité, de téléphone, remises gouvernementales, salaires et autres de cette nature;
- Considérant qu'il faut assurer une saine gestion et éviter des charges administratives à la Ville;
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

25-01-09
(suite)

Que ce conseil autorise le paiement des dépenses de nature incompressible pour l'année 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-10

Demande d'exemption de taxes foncières pour le 37, rue Campbell – Dessercom inc.

Considérant que l'entreprise Dessercom inc. a soumis à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 37, rue du Campbell à Bedford;

Considérant que la Commission municipale du Québec, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, peut accorder une reconnaissance dont découle une exemption aux fins des taxes foncières;

Considérant qu'avant d'accorder une reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

Considérant que Dessercom inc. offre des services préhospitaliers d'urgence (transport par ambulance) ainsi que des services de transport médical inter-établissement;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que la Ville de Bedford déclare n'avoir aucune objection à la confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières de l'entreprise Dessercom inc., pour l'immeuble situé au 37, rue Campbell à Bedford, et ne requiert pas d'audience.

ADOPTÉE

25-01-11

Autorisation de vendre le bâtiment situé au 1, rue Principale (lot 5 602 046 du Cadastre du Québec)

Considérant que la Ville de Bedford souhaite améliorer l'accessibilité universelle de son établissement pour recevoir les citoyens et ainsi posséder sa salle du conseil au même endroit que l'hôtel de ville;

Considérant que la Ville a fait l'acquisition du bâtiment situé au 24, rue Rivière pour y aménager son nouvel hôtel de ville;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en vente le bâtiment actuellement occupé par les services administratifs au 1, rue Principale;

Considérant l'offre de services du courtier immobilier agréé Monsieur Marco Macaluso;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le conseil octroie le mandat de vente de l'immeuble situé au 1, rue Principale à Bedford, à Monsieur Marco Macaluso, courtier immobilier agréé.

Que le conseil autorise monsieur le maire, Claude Dubois, et monsieur le directeur général, Richard Joyal, à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution pour et au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

25-01-12

Autorisation de signature de la proposition de location de l'avenant no. 2 du bail avec la Sûreté du Québec pour le local au 80, rue Cyr à Bedford

Considérant que la Ville de Bedford souhaite continuer de mettre à la disposition de la Sûreté du Québec un local sur notre territoire;

Considérant que la Ville a un bail depuis plusieurs années avec la Sûreté du Québec pour l'occupation d'une partie du bâtiment situé au 80, rue Cyr à Bedford;

Considérant que le présent bail vient à échéance le 31 décembre 2026 et qu'il y a lieu de prévoir la signature de l'avenant no.2 à la proposition de location;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le conseil autorise monsieur le directeur général, Richard Joyal, à signer la proposition de location de l'avenant no.2 du bail avec la Sûreté du Québec pour et au nom de la Ville de Bedford.

Que ce bail soit consenti pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031, avec des options de renouvellement et une clause résolutoire permettant la fin du bail avec un préavis écrit de trois (3) mois.

ADOPTÉE

25-01-13

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2025

Considérant que la Ville de Bedford a reçu la facture pour le renouvellement de son adhésion auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2025;

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler son adhésion auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2025;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bedford à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2025, au montant de 3 031,49 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-14

Autorisation de paiement – FQM ASSURANCES 2025

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que la MMQ a un statut unique qui permet aux municipalités de contracter leurs assurances de dommages avec celle-ci sans avoir recours au processus prescrit d'appel d'offres;

Considérant que la MMQ a contracté avec FQM ASSURANCES et gestion de risques pour assurer les municipalités, dont la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

25-01-14
(suite)

Que ce conseil autorise le renouvellement des assurances générales pour l'année 2025 avec FQM ASSURANCES et gestion de risques, et ce pour un montant de 182 493,43 \$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-15

Renouvellement de l'adhésion à Groupe géomatique AZIMUT Inc. 2025

Considérant que la Ville de Bedford a reçu la facture pour le renouvellement de son adhésion auprès du Groupe géomatique AZIMUT Inc. pour l'année 2025;

Considérant que la Ville de Bedford désire renouveler son adhésion auprès du Groupe géomatique AZIMUT Inc. permettant de saisir, de stocker, d'analyser, de tenir à jour et de diffuser des données géospatiales;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Bedford auprès du Groupe géomatique AZIMUT Inc. pour l'année 2025, au montant de 3 145,94 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-16

Autorisation de paiement – PG Solutions – Entretien et soutien 2025

Considérant qu'il est important de maintenir des contrats d'entretien et de soutien des applications de comptabilité, de gestion des immobilisations ainsi que la mise à jour de certificat, de la taxation et perception;

Considérant que nous devons également renouveler les licences des logiciels qui supportent ces applications;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à PG Solutions pour le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour lesdits logiciels, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et ce pour un montant de 18 286 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-17

Autorisation de paiement – Budget révisé 2024 OHBM

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 2 décembre 2024, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2024, la contribution de la Ville passant de 32 818 \$ à 32 908 \$;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

25-01-17
(suite)

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 2 décembre 2024 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 32 908 \$.

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit, de 90 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-18

Mandat à la SPA des Cantons pour l'application de la loi provinciale concernant les chiens

Considérant la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et de son Règlement d'application (Loi provinciale P-38.002, r. 1);

Considérant qu'il y a lieu de mandater officiellement la SPA des Cantons pour appliquer cette loi et son règlement d'application sur le territoire de la Ville de Bedford, en vertu des articles 5 et 6 de la Loi;

Considérant que la SPA. des Cantons dispose déjà du mandat requis pour appliquer le Règlement municipal en lien avec le contrôle animalier, mais qu'un mandat spécifique par résolution est requis pour leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités en vertu de la Loi provinciale P-38.002;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil municipal mandate la SPA des Cantons afin notamment :

- de faire appliquer les dispositions prévues par la loi provinciale concernant les chiens;
- d'intervenir efficacement pour les situations impliquant des chiens dangereux ou potentiellement dangereux;
- d'assurer un encadrement conforme aux exigences provinciales.

ADOPTÉE

25-01-19

Autorisation de contribution financière – Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et Région

Considérant que le Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et Région organise la 2^e édition de La Shop Culinaire vendredi le 21 février prochain;

Considérant que l'organisme sollicite la ville pour une contribution financière sous forme de commandite;

Considérant que ladite contribution financière demandée aux municipalités du Pôle de Bedford est d'un montant de 100 \$ par municipalité;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise une contribution financière sous forme de commandite au Regroupement des Gens d'Affaires de Bedford et Région d'un montant de 100 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

- N.M. **Dépôt du registre des permis du mois de novembre 2024**
- 25-01-20 **Abrogation de la résolution numéro 24-10-307 – 4 des Bâtisseurs**
- Considérant la résolution numéro 24-10-307 relativement au 4, des Bâtisseurs;
- Considérant les pourparlers avec le propriétaire de l'immeuble afin de régulariser la situation;
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil abroge la résolution numéro 24-10-307 relativement au 4, des Bâtisseurs.
- ADOPTÉE
- 25-01-21 **Démarche MADA - Formation du comité**
- Considérant que la Ville de Bedford a présenté le 3 octobre 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;
- Considérant que suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Ville de Bedford désire réaliser la démarche MADA;
- Considérant que la Ville de Bedford désire réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;
- Considérant que les 6 municipalités suivantes : Bedford, Canton de Bedford, Notre-Dame de Stanbridge, Saint-Armand, Saint-Ignace de Stanbridge et Stanbridge-East ont travaillé de façon concertée pour l'élaboration des 3 politiques MADA précédentes;
- Considérant qu'elles souhaitent travailler en continuité et ne pas multiplier les démarches avec les organismes qui les desservent;
- Considérant que les municipalités et la Ville de Bedford ont pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;
- Considérant que la démarche MADA relève d'un pouvoir de la ville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées;
- Considérant que les municipalités et la Ville de Bedford conviennent de mettre en place un comité de pilotage régional dans le but d'agir sur les enjeux communs;
- Considérant que chacune des municipalités et la Ville de Bedford s'engagent à former un comité local afin de répondre aux besoins spécifiques de leurs résidents âgés;
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

25-01-21
(suite)

Que le conseil municipal de la Ville de Bedford :

- Approuve la constitution du comité de pilotage régional auquel les personnes responsables du dossier des personnes âgées pour chacune des municipalités et la Ville de Bedford participeront. Lequel comité sera composé de représentants des organismes suivant :

- | | |
|--|-------------------------------|
| – FADOQ; | – Fondation Claude De Serres; |
| – Centre d'Action
Bénévoles de Bedford; | – Au Phil du temps; |
| – Popote Roulante; | – Sureté du Québec; |
| – Avante Women's Center; | – Diabète BM. |

- Les municipalités et la Ville de Bedford acceptent que des citoyens ou partenaires engagés se joignent en cours de démarche à ce comité;

Lequel comité aura le mandat :

- de réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- de recommander la politique, son plan d'action MADA régional et local à chacun des conseils municipaux;
- d'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi des plans d'action.

- Les Municipalités et la Ville de Bedford créent un comité MADA local;

Lequel comité aura le mandat :

- d'identifier les actions locales en cohérence avec les enjeux régionaux;
- de procéder à la rédaction du plan d'action local;
- d'assurer le suivi et la mise en œuvre.

- Les municipalités et la Ville de Bedford nomment madame Mona Beaulac à titre de personne responsable du dossier des personnes âgées;

Laquelle personne aura le mandat :

- de participer au comité de pilotage régional;
- d'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique régionale et du plan d'action régional et local;
- de représenter les intérêts des personnes âgées auprès du conseil municipal et de la communauté;
- d'assurer le lien entre le comité de pilotage régional, le comité local et le conseil municipal.

ADOPTÉE

25-01-22

Monsieur le conseiller Yves Gnocchini se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations à 19h18.

Autorisation de contribution financière – Club de Curling Bedford

Considérant que le Club de Curling de Bedford sollicite la ville pour une contribution financière sous forme de commandite;

25-01-22
(suite)

Considérant que l'organisme est dans l'obligation de remplacer deux (2) composantes essentielles, soit : 32 pierres de curling ainsi que la surfaceuse de glace;

Considérant qu'un plan de commandite a été proposé;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise une contribution financière sous forme de commandite de niveau or, au Club de Curling de Bedford d'un montant de 1 500 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Yves Gnocchini regagne son siège à 19h19.

25-01-23

Autorisation de paiement - Réseau BIBLIO de la Montérégie – Tarification annuelle et frais d'exploitation 2025

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement à Réseau BIBLIO de la Montérégie, d'un montant de 18 594,88 \$, plus les taxes applicables, pour la tarification annuelle et les frais d'exploitation 2025.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-24

Autorisation de contribution financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la main 2024 – 2025

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main poursuit sa mission auprès des nombreuses familles de la MRC Brome-Missisquoi en offrant des services d'accompagnement et de soutien à des enfants en situation de grande vulnérabilité;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main procède, comme chaque année, à présenter une demande d'aide financière afin de poursuivre son fonctionnement et d'offrir ses services à la communauté;

Considérant que plus de 400 enfants sont suivis activement, dont certains résident sur le territoire de la Ville de Bedford;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale Main dans la main d'un montant de 2 733 \$, représentant 1 \$ par citoyen demeurant dans la Ville de Bedford, et ce, afin de leur permettre de continuer l'accomplissement de leur mission auprès des jeunes concitoyens de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-25

Renouvellement de l'adhésion du programme de classification horticole des Fleurons du Québec 2025-2027

Considérant que le programme national de classification horticole « Les Fleurons du Québec » pour les municipalités, connaît un succès;

Considérant que la classification horticole des fleurons (de 1 à 5 fleurons) constitue une reconnaissance officielle des efforts des municipalités et de leurs citoyens pour verdifier leur environnement et embellir leur milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles;

Considérant que « Les Fleurons du Québec » sont une source de motivation pour les municipalités et leurs citoyens d'améliorer, année après année, leur environnement horticole et paysager dans le respect des principes du développement durable;

Considérant que parmi les avantages inclus dans l'adhésion on y retrouve : la visite d'un classificateur professionnel, un rapport d'évaluation incluant des pistes d'amélioration pour l'embellissement horticole de la municipalité, la signalisation officielle des Fleurons du Québec ainsi que des outils d'information destinés aux citoyens;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement du renouvellement de l'adhésion 2025-2027 de la Ville de Bedford, auprès des Fleurons du Québec, au montant de 1 471 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-26

Autorisation du paiement de la facture de l'Association des camps du Québec 2025

Considérant l'adhésion de la Ville de Bedford à l'Association des camps du Québec;

Considérant que l'Association des camps du Québec (ACQ) regroupe des camps qui répondent à des normes et des balises strictes sur la sécurité, les ratios d'encadrement, la formation du personnel d'animation ainsi que la qualité des activités, de l'animation et des installations;

Considérant que la Ville de Bedford considère important d'être reconnu et accrédité par l'ACQ pour ses camps de jour;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise le paiement de la facture de l'Association des camps du Québec au montant de 215 \$.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-27

Autorisation de contribution financière – Fondation BMP

Considérant que la Fondation BMP sollicite la Ville de Bedford dans le cadre de leur levée de fonds;

Considérant que la Fondation maintient son hôpital en santé depuis 1993 puis que les besoins et les enjeux dans le domaine de la santé évoluent;

Considérant la nécessité du rehaussement constant des appareils médicaux afin de poursuivre l'amélioration des soins de santé offerts dans notre communauté tout en tenant compte de ces défis et réalités;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise une contribution financière au montant de 1 000 \$ à la Fondation BMP, afin de leur permettre une continuité du rehaussement constant des appareils médicaux puis de poursuivre l'amélioration des soins de santé offerts dans notre communauté.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-28

Autorisation de paiement du décompte No.2 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

Considérant l'octroi d'un contrat à « Groupe Mécano inc. » pour les travaux de remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable), et ce, en vertu de la résolution 24-05-173 et pour un montant de 1 012 828,58 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ce, en vertu de la résolution 24-10-319 pour un montant de 149 287,87 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 10 décembre 2024 et la recommandation de paiement faites par GBI pour un montant de 191 896,86 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.2 au montant de 191 896,86 \$ (incluant les taxes applicables) à « Groupe Mécano inc. » pour les travaux de remplacement des pompes de distribution.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-29

Autorisation de paiement du décompte No.3 pour le remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable)

Considérant l'octroi d'un contrat à « Groupe Mécano inc. » pour les travaux de remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable), et ce, en vertu de la résolution 24-05-173 et pour un montant de 1 012 828,58 \$ incluant les taxes;

25-01-29
(suite)

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ce, en vertu de la résolution 24-10-319 pour un montant de 149 287,87 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 10 décembre 2024, et ce, pour un montant de 191 896,86 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 19 décembre 2024 et la recommandation de paiement faites par GBI pour un montant de 507 004,84 \$ incluant les taxes;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.3 au montant de 507 004,84 \$ (incluant les taxes applicables) à « Groupe Mécano inc.. ».

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-30

Autorisation de paiement – Champigny Électrique Inc.

Considérant la nécessité de mettre en place toutes les fonctionnalités du réservoir afin d'avoir un visuel ainsi que des graphiques pour le contrôle des données du poste de suppression;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement à Champigny Électrique Inc. au montant de 17 400,00 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

25-01-31

Autorisation de paiement – L'Arsenal

Considérant la nécessité de renouveler une partie des appareils respiratoires servant aux pompiers en mesure d'urgence;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement à L'Arsenal au montant de 26 674,20 \$, (incluant les taxes applicables) pour l'achat d'appareils respiratoires.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt de la liste des embauches au 14 janvier 205

- N.M. **Hommage à M. Ralph Gilman par la députée, Madame Isabelle Charest**
- N.M. **Procès-verbal de la Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 12 novembre 2024**
- N.M. **Compte rendu de la rencontre du comité du plan socio-économique du Pôle de Bedford du 9 octobre 2024**
- N.M. **Compte rendu de la rencontre du comité du plan socio-économique du Pôle de Bedford du 13 novembre 2024**
- N.M. **Nouveau partenariat du Groupe HELIOS et du Centre de services scolaires des Trois-Lacs pour la formation DEP accéléré en traitement des eaux**
- N.M. **Lettre de remerciement du conseil d'administration de la Société d'histoire de Missisquoi et du comité organisateur**
- N.M. **Réponse de PG Solution – Contestation de l'avis d'augmentation**
- 25-01-32 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1**
- Le conseillère Marie-Pier Tougas donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 699-25-32 modifiant le règlement numéro 699- 11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1.
- Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX ».
- 25-01-33 **Adoption du premier projet de règlement numéro 699-25-32 modifiant le Règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1**
- Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2025 et qu'il a été mis à la disposition du public;
- Considérant que l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Marie-Pier Tougas, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2025;
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

25-01-33
(suite)

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;
Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 699-25-32 modifiant le règlement numéro 699-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur le zonage afin d'autoriser les habitations jumelées dans la zone RX-1.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

25-01-34

Demande d'adhésion de la Ville de Bedford au programme Village relais

Considérant que le Programme Village-relais élaboré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), lequel favorise le développement économique et touristique, tout en ayant comme premier objectif, d'accroître la sécurité routière, où sont offerts des lieux d'arrêt à des fins de repos et de services;

Considérant la Ville de Bedford souhaite signifier à la MRC Brome-Missisquoi sa volonté de devenir un Village-relais;

Considérant que la Ville de Bedford répond aux critères et exigences pour adhérer au programme Village-Relais;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que le préambule fasse partie intégrante de présente résolution.

Que ce conseil demande à la MRC Brome-Missisquoi de présenter la Ville de Bedford comme une municipalité désireuse d'adhérer au Programme Village-relais au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC Brome-Missisquoi et à la Fédération des Villages-Relais du Québec.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 10 janvier sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Deux (2) citoyens se sont prévalus de la période de questions comme suit :

- Avez -vous fixé un prix minimum pour la vente de l'ancien hôtel de Ville?
- Est-ce que vos belles gourdes de la Ville de Bedford sont en vente quelque part?
- Avez-vous planifié un budget pour que le Comité Vivre Ensemble Bedford puisse organiser une journée de plantation d'arbres?
- Avez-vous regardé la possibilité qu'il y ait autre chose que des unifamiliales ou des semi-détachés dans le projet Héritage, comme par exemple des logements abordables?
- Est-ce que la Ville pourrait céder le terrain pour 1\$ à un OBNL?

25-01-35

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h41.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière